

**ACCORD INTÉrimAIRE SUR LA SÉCURITÉ
SOCIALE
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT D'ISRAËL**

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT D'ISRAËL,

ci-après appelés les «Parties»,

RÉSOLUS à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

SOUHAITANT, dans une première phase de coopération, régler les questions ayant trait à l'obligation de cotiser,

SONT CONVENUS DES DISPOSITIONS SUIVANTES :